

# L'ENTREPRISE RESPONSABLE

## SOCIALE, ÉTHIQUE, « VERTE »... ET BÉNÉFICIAIRE ?

Cécile JOLLY – Editions du Félin, 2006

Ce livre traite de « l'entreprise responsable » sur trois thèmes : sociale (condition de travail) ; éthique (le travail des enfants, esclavage, égalitaire) ; verte (écologique, pollution, développement durable).

Le changement climatique et la disparition des énergies fossiles sont responsables de cette soudaine prise de conscience générale. Malheureusement la demande énergétique fossile est en constante hausse (+63% jusqu'en 2030) ainsi que son prix (+0,7% par an). On estime la longévité des énergies fossiles à 15 ans. Les principaux émetteurs de gaz à effet de serre sont l'industrie (28,3% de la demande finale en Europe), le transport (65% du pétrole français serait au transport) et le bâtiment.

Les recherches se multiplient en France et en Europe pour déterminer l'exposition des populations aux risques sanitaires environnementaux et pour en limiter les effets. Nous pouvons constater que de plus en plus de personnes sont allergiques ou décèdent prématurément (288 000 décès par ans dans l'Europe des 15). Par ailleurs, on dénombre 2 500 cancers d'origine professionnelle (70% dû à l'amiante, 15% à des radiations ionisantes, 10% dû à une exposition aux substances chimiques).

Le changement climatique se pose et s'impose donc aux entreprises. La facture énergétique, la valeur carbone<sup>1</sup>, les réglementations croissantes pour limiter les rejets constituent une contrainte forte et une incitation à innover. Parvenir à surmonter cette contrainte aura des coûts pour les entreprises plus que compensés par les gains collectifs d'une atténuation du changement climatique, par les économies réalisées et par la réduction de la dépendance énergétique. La solution des problèmes écologiques nécessite des innovations radicales tel que les technologies de rupture mais elles ne seront envisageables que sur le long terme pour les énergies (hydrogène, séquestration du carbone...). Mais il existe aussi les technologies du futur tel que la nanotechnologie, les biotechnologies, les TIC. Cependant des risques pour la santé humaine sont existants et devront être maîtrisés. Les technologies seules ne parviendront pas à résoudre les problèmes environnementaux, il faudra donc insister sur le recyclage et la valorisation matière (la fibre polaire permet d'économiser le pétrole et la matière première vierge...), l'éco-conception des produits...

Un nouveau marché est en pleine expansion : « le marché des éco-technologies ». Le marché de l'environnement et des éco-technologies croît de 5% par an et pourrait accroître un essor de 50% en 10 ans. De même les éco-produits<sup>2</sup> ont le vent en poupe, tel que le pneu vert de Rhodia-Michelin (remplacement du noir de carbone par de la silice, ce qui permet de réduire la consommation d'essence, durée de vie plus longue...). De ce fait les pays de la Triade représentent aujourd'hui 85% du marché des éco-industries<sup>3</sup>. En 2003, les emplois liés à l'environnement étaient estimés à 365 700 en France, soit 1,6% de l'emploi intérieur. Les deux tiers des emplois environnementaux émanent du secteur privé, des entreprises et notamment des éco-industries : c'est un gisement de nouveaux emplois. Les entreprises se délocalisent, sous-traitent de plus en plus avec des pays à faible coût. Mais face à une entreprise mondialisée émerge une demande sociale de traçabilité des produits, soucieux des conditions de travail dans les pays fournisseurs et relayée par des acteurs sociaux et civils aux moyens accrus. La distribution française a mis en place une Initiative dite de « clause sociale », les enseignes de distribution réalisent des audits sociaux de leurs fournisseurs pour éviter de trouver dans leur rayon des jouets... fabriqués par des enfants !

---

<sup>1</sup> Valeur sur le marché du droit à polluer : permis d'émissions

<sup>2</sup> Amélioration innovante d'un produit, permettant de moins polluer.

<sup>3</sup> Produits des B. et S. destinés à mesurer, prévenir, limiter les atteintes à la qualité de l'eau, de l'air, des sols ainsi que les nuisances relatives aux déchets et au bruit

Si la consommation et l'offre de produits responsables progressent, leur part de marché reste limitée de 4 à 7% en France. La consommation responsable souffre de prix encore élevés, d'un défaut d'information et d'une identification difficile dû à un très grand nombre de labels. En Europe, plus 800 labels peuvent être utilisés dans les domaines du commerce équitable, des standards sociaux ou environnementaux et les codes de conduites. Il serait de bon ton de standardiser ces normes pour éviter que le consommateur puisse choisir son produit en toute connaissance de cause.

Les marchés financiers sont devenus un passage obligé par les investisseurs institutionnels. Souvent aveuglés par le court terme, peu soucieux des dégâts sociaux qu'ils peuvent engendrer, mais ne s'occupe que des risques environnementaux s'ils ont un impact financier direct. Pour répondre au problème de l'actionnaire irresponsable, « l'Investissement Socialement Responsable » (ISR) a vu le jour. L'ISR est une gestion alternative des gestionnaires d'actifs.

Les stratégies de responsabilité sociale des entreprises sont encadrées par des régulations multilatérales (protocole de Tokyo, OMC, OIT) qui, pour certaines et parfois peu appliquées qu'elles soient, légitiment et guident la conduite des entreprises responsables. Enfin, les institutions communautaires, constituent un horizon indépassable de la contrainte de développement durable (réglementation « verte » de l'Union Européenne) mais aussi sa plus grande opportunité.

*Extrait de la préface rédigée par Corinne LEPAGE, ancienne ministre de l'environnement et candidate à la présidentielle de 2007. « [...] L'expression « entreprise responsable » a été, certes, largement utilisée par le passé, tout d'abord dans le cadre d'une première conception développée par le Centre des jeunes dirigeants au début des années 1990 sous le vocable « entreprises citoyennes », puis ultérieurement lorsque la responsabilité sociale et environnementale a commencé à conquérir ses lettres de noblesse. Mais il ne s'agit pas seulement dans cet ouvrage de se référer à la responsabilité sociale ou à la responsabilité environnementale de l'entreprise, certes essentielles, mais déjà très étudiées ; l'objectif est de s'interroger sur sa responsabilité comme acteur incontournable de résolution de la crise énergétique et écologique à laquelle se trouve confrontée l'humanité. Sans doute l'entreprise n'est-elle pas le seul acteur et c'est à juste titre qu'une place de choix est réservée ici aux consommateurs responsables ou consom'acteurs, à la société civile, ONG et syndicats. C'est bien à la réflexion majeure sur les produits, l'éco-technologie et les technologies de rupture pour ... sauver le monde que le lecteur est invité.*

Cet ouvrage traduit, au niveau de l'analyse microéconomique, les analyses de Lester Brown dans son ouvrage Éco-économie qui prône un changement de paradigme soumettant l'économie à l'écologie et non l'inverse. L'éco-économie s'appuie à la fois sur une vérité écologique des prix qui implique une internalisation des coûts externes et une éco-technologie bouleversant principalement les domaines de l'énergie, du transport, des matériaux, de l'agriculture. C'est probablement là que les progrès les plus rapides peuvent être accomplis notamment, comme le propose le scénario « négawatt », en mettant l'accent sur les économies d'énergie, l'efficacité, le rendement énergétique et une meilleure utilisation des matériaux et des produits existants générateurs d'emplois locaux et non délocalisables. C'est dans cette perspective que se place incontestablement l'auteur qui n'hésite pas à aborder la question controversée d'une relocalisation consécutive à la flambée du prix du transport. Partant du principe que le transport ne représente qu'une faible part du coût du produit final, l'auteur considère que la hausse du prix n'aura finalement que peu d'incidence sur la mondialisation et le processus continu d'ouverture des marchés. Cette analyse, certainement exacte à court terme, n'est pas certaine à moyen et long terme.

Mais, en attendant les technologies de rupture qui ne peuvent intervenir que dans la durée, nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur les conséquences du court-termisme financier, sur le caractère déraisonnable de notre mode de croissance, sur la faiblesse des États et l'absence de gouvernance mondiale. C'est de manière très pragmatique que l'auteur aborde ces différents sujets et

L'originalité de l'ouvrage est précisément de les aborder sous l'angle de l'entreprise et non pas, comme c'est habituellement le cas, sous l'angle de la sphère publique, voire des organisations non gouvernementales.

En soulignant à juste titre le rôle économique majeur que peuvent jouer les éco-technologies et les éco-industries dans un « redéveloppement » économique, l'auteur s'inscrit à point venu dans une réflexion plus générale à la fois économique et financière. Sortant le développement durable de ses dérives marketing et d'un consensus mou qui ne signifie plus rien, l'auteur démontre de manière très concrète comment l'entreprise dans son comportement, dans ses choix de produits et de process, dans la construction de sa stratégie de moyen et long terme peut et doit intégrer cette dimension majeure qui est celle de sa responsabilité à la fois individuelle et collective pour permettre aux humains que nous sommes de trouver les solutions de sortie.

Certes, elle ne dissimule en rien le fait que toutes les solutions ne sont pas d'ordre technologique, que l'aspect organisationnel et comportemental reste tout à fait essentiel. Il en va notamment ainsi des transformations à accomplir au regard des pratiques de la finance dans ses exigences à l'égard des entreprises qui rendent très difficiles les perspectives à moyen terme. Cette transformation ne pourra voir le jour que pour autant que les différents acteurs, à commencer bien évidemment par les consommateurs-citoyens, feront de l'acte de consommation un véritable acte politique, sanctionnant les entreprises dont les produits ou les modes de production ne leur apparaîtront pas compatibles avec le sens de la responsabilité que chacun doit développer. En sens inverse, il va de soi que le mode de consommation doit également changer. La crise économique et les baisses de pouvoir d'achat, qui affectent dans nos sociétés occidentales et plus précisément aujourd'hui en France une partie de la classe moyenne, conduisent effectivement à des comportements de low costs, compréhensibles, mais qui se retournent contre les consommateurs eux-mêmes. En réalité, à l'entreprise responsable doit correspondre le citoyen responsable lequel ne pourra exercer sa responsabilité que si le système actuel de la grande distribution et les circuits longs qui affectent les modes de production sont totalement repensés.

Le concept même d'entreprise responsable fait sens au niveau individuel. Mais il ne peut avoir de véritable efficacité que si les marchés financiers acceptent de passer d'une logique de court terme à l'anticipation des risques sociaux et environnementaux. Il est fort probable du reste qu'au-delà de l'investissement socialement responsable, au-delà du reporting sociétal et de la responsabilité accrue des entreprises dans le champ du développement durable, ce sont les considérations financières elles-mêmes qui ne pourront que conduire au changement de logique.

Tant, en effet, que la comptabilité des externalités sera aussi faible, tant que les coûts de destruction ne seront pas internalisés, que les risques eux-mêmes ne seront pas comptabilisés, ne serait-ce que parce qu'un certain nombre d'entre eux ne sont purement et simplement pas assurables, il est clair que le système souffrira d'une sous-évaluation grossière et permanente de la réalité des coûts supportés par les collectivités. Malheureusement, il y a gros à parier que l'accroissement exponentiel en quantité et en importance des effets du changement climatique et leur traduction financière conduiront assez rapidement à des changements de nature financière sans lesquels la transformation en profondeur du système restera virtuelle.

N'oubliant aucune donnée, ni multilatérale ni européenne, cet ouvrage dont les qualités synthétiques sont indéniables permet d'avoir dans une centaine de pages une approche complète de toute la problématique.

[...]

À l'époque où planent les plus grands doutes sur la capacité de l'État à anticiper et à se montrer lui-même responsable - pensons à la politique suicidaire d'accroissement constant de la dette publique -, il faut espérer que cette vision contemporaine de l'économie permettra de mettre en perspective un certain nombre de choix publics et, en conséquence, de diriger les investissements publics dans les voies de la durabilité, qu'il s'agisse de la recherche ou des infrastructures et non dans les voies qui ont permis la croissance des Trente Glorieuses mais qui sont désormais totalement obsolètes et incompatibles avec une économie durable. »

## Thème de réflexion : la responsabilité sociale des entreprises

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est la déclinaison pour l'entreprise des concepts de développement durable<sup>4</sup>, qui intègrent les trois piliers environnemental, social, et économique. Mais la différence avec le développement durable c'est que ces trois critères sont coiffés par la gouvernance d'entreprise qui peut intégrer parallèlement des principes éthique ou de déontologie des affaires. La RSE a été à l'ordre du jour du Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, auquel ont participé de grandes entreprises, en particulier françaises, des secteurs de l'environnement et de l'énergie.

Si le concept de RSE est d'origine anglo-saxonne, il correspond à des pratiques largement partagées dans le monde de l'entreprise mais qui ne forment pas une doctrine unique, la culture entrepreneuriale étant elle-même variable d'un pays à l'autre. En France, on parlera plus aisément de **Responsabilité Sociétale des Entreprises** car sociétale a un sens plus large et plus fort.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises apparaît depuis quelques temps comme un enjeu des relations internationales, du fait qu'elle est le théâtre d'efforts de construction de normes, l'entreprise, et plus particulièrement la firme multinationale, est invitée à respecter. Le droit international définit un ensemble de règles qui s'imposent aux Etats et aux entreprises ; l'objectif des négociations sur la RSE est leur application.

Néanmoins, la responsabilité sociétale des entreprises ne peut être réduite à une démarche optionnelle, même si les représentants des entreprises, à l'instar du Medef, voire la Commission européenne<sup>5</sup> elle-même, l'ont définie comme un processus « volontaire », au-delà de la loi. Mais les entreprises ne se découvrent pas soudainement « responsables » par charité ou par obligation morale. Elles y sont amenées sous l'impulsion des réglementations publiques et de la menace de leur durcissement mais aussi sous la pression de relais d'opinion et d'une meilleure connaissance des dégâts causés par l'activité économique.

Elles s'y engagent également dans un intérêt bien compris : l'entreprise responsable devient un facteur de différenciation qualitative pour les consommateurs et les investisseurs, elle permet d'anticiper les contestations multiples d'une activité et de limiter les risques de réputation, tandis que l'écologiquement et le socialement correct peuvent créer de nouveaux marchés technologiques ou de consommation. En ce sens, on peut définir la RSE comme l'application par les entreprises des contraintes et opportunités du développement durable. De ce fait, les débats sur la RSE comportent des enjeux importants, qui peuvent être vu sous trois angles :

- **Politique** (la promotion d'un modèle de société, qui peut être ce qu'il est convenu d'appeler le « modèle social européen »),
- **juridique** (nature des normes à mettre en œuvre, rôle respectif du droit public et des engagements volontaires - « principes directeurs », « codes de bonne conduite » -, responsabilités des Etats et des acteurs privés),
- **économique** (image des entreprises comme facteur de la concurrence, coût de la mise en pratique des règles, marchés de la certification, délocalisations, etc).

---

<sup>4</sup> « Le **développement durable**, c'est un développement qui satisfait les besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs» (Rapport Brundtland, Nations unies).

<sup>5</sup> Le **Livre vert de l'Union européenne** sur ce sujet propose pour définition : « L'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et à leurs relations avec toutes les parties prenantes internes et externes (actionnaires, personnels, clients, fournisseurs et partenaires, collectivités humaines...), et ce, afin de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables et d'investir dans le capital humain et l'environnement. »

Pour conclure, La Responsabilité Sociétale des Entreprises est aujourd'hui sollicitée pour répondre aux dégâts occasionnés par l'activité économique, dans un contexte marqué par la multiplication des problèmes environnementaux (effet de serre, pénurie de ressources, problèmes de santé). Pour ce faire les entreprises vont devoir investir lourdement pour trouver des solutions : technologie de rupture...

*Extrait de la conclusion de Cécile JOLLY sur la RSE :*

« Pour répondre aux enjeux du développement durable, la responsabilité des entreprises est sollicitée, alors même que les firmes, internationales ou non, sont à la fois plus puissantes et parfois aussi plus vulnérables que par le passé. Elles sont soumises à une pression concurrentielle croissante et à celle de leurs actionnaires qui les inclinent à réduire leurs coûts parfois aux limites de l'écologiquement et du socialement raisonnable. Les dégâts occasionnés par leur activité sont mieux connus et, pourtant et les pouvoirs publics. L'existence du développement durable est aussi une nécessité collective pour éviter la catastrophe écologique, la pénurie de ressources et la fracture sociale qui handicaperont notre croissance, celle de l'Europe et du monde dans son ensemble. Les entreprises ne peuvent exercer leur activité en dehors de tout contexte et faire fi de leur environnement ici ou ailleurs dans le monde. Leur contribution à l'émergence d'un développement plus durable est une nécessité incontournable pour éviter des désastres sociaux et environnementaux qui coûteront aux entreprises, aux Etats et aux citoyens. C'est en ce sens que les entreprises sont « responsables » et cette responsabilité a des traductions juridiques et financières très palpables (en termes d'assurance et de réassurance, de montants d'indemnisation ou, aujourd'hui, de valeur carbone).

Le changement climatique non seulement se pose mais impose des modifications de comportement drastiques. Les délocalisations et le dumping social ne sont pas des inventions de la mondialisation. Le vieillissement de la population et la nécessité d'attractivité à l'embauche, y compris sur des critères éthiques, participent d'une contrainte forte pour l'activité économique des entreprises. Anticiper la fin du pétrole pour Total ou la décarbonisation des processus de production pour Arcelor, veiller aux conditions sociales de production pour le secteur textile ne se résument pas, loin s'en faut, à une question morale c'est une question de survie.

Le chemin n'en reste pas moins long à parcourir, difficile et coûteux. Les entreprises ont à modifier parfois en profondeur leurs modes de production, à dénicher des fonds publics et privés pour financer des innovations de rupture, à créer de nouveaux marchés pour de nouveaux produits, à inventer des nouvelles formes de partenariats avec la pluralité de leurs mandants. Elles ont à se soucier de manière intégrée des impacts de leur activité sur la sphère financière, sur l'écologie, la santé humaine et les conditions sociales de fabrication et ce, sur l'ensemble du périmètre de leur activité. En ce sens, elles ne peuvent segmenter leur développement économique en compartiments étanches où la croissance de la production serait indépendante des conditions écologiques, sanitaires et sociales globales. Comment imaginer, en effet, à l'heure de la mondialisation et des technologies de l'information et de la communication, que ce que l'on fait ici soit sans impact ailleurs, ne serait-ce qu'en termes de réputation ? Comment faire admettre que la croissance puisse se faire contre l'emploi et l'environnement ?

Ces difficiles conciliations imposent des choix douloureux et des arbitrages parfois cornéliens. Les entreprises n'ont pas à opérer seules ces choix mais elles peuvent aujourd'hui moins qu'hier s'y soustraire. Pouvoirs publics, acteurs sociaux et civils, citoyens et consommateurs doivent les y amener par le dialogue ou la contrainte, la négociation ou la mise en cause, le dialogue ou la confrontation. Le développement durable est une exigence collective qui nécessite aussi une co-élaboration. En ce sens, les entreprises sont à la fois partie du problème et partie de la solution. »